

NOTICE SUR LE FAUTEUIL DE DAGOBERT.

179

latérales, en les faisant sortir de la gorge dans laquelle elles étaient engagées. Les croisillons en X furent condamnés à un écartement du même genre : en conséquence on retira les petites tringles d'en bas de la rainure perpendiculaire dans laquelle elles jouaient, et on les fixa au beau milieu même du montant intérieur par derrière les jambes de panthère<sup>1</sup>. C'est de cette manière passablement brutale que s'opéra la déformation actuelle, sous laquelle ont disparu en grande partie les proportions harmonieuses et élégantes du monument original. Par là le mécanisme ingénieux qui conservait le souvenir du *pliant* des magistrats romains fut frappé d'une constante immobilité.

Que le lecteur qui a pris la peine de suivre ces explications sur le beau dessin de M. l'abbé Martin et sur les bois insérés dans notre texte, veuille bien attacher encore son regard à l'élévation latérale du monument (Pl. XXVI, B), il y verra plus clairement encore le point auquel se terminait le siège dans sa forme originaire; il distinguera sans peine la part de S. Éloi de celle de Suger. Dans l'état primitif, le bandeau terminé par une élégante guirlande de lierre descendait au niveau de l'abaque qui surmonte les têtes de panthère et recouvrait les quatre trous préparés pour les courroies destinées à soutenir le large et épais coussin sur lequel s'asseyait le monarque. La petite galerie à jour, ornée de rosaces, qui recouvre ce bandeau ne s'élevait pas plus haut que l'épaisseur même du coussin. Les deux têtes barbues qu'on voit à une des extrémités, de même que les deux pommes de la face antérieure, reposaient sur cette galerie basse, et terminaient le siège de Dagobert d'une manière conforme à ce qu'on remarque sur les trônes consulaires des diptyques. C'est, comme nous l'avons déjà dit, Suger qui rajouta la seconde et plus haute galerie, décorée de rinceaux compliqués dans le goût du douzième siècle : à cette époque appartient aussi le surélévement des bustes et des pommes de bronze, de même que le rampant à jour qui se relie à la pente du dossier. Pour comprendre ce que dut être la décoration de cette dernière partie du monument, il faut rétablir dans le cercle du milieu la croix grecque dont on aperçoit encore les extrémités, compléter les rinceaux aujourd'hui mutilés qui accompagnaient cette croix, et peut-être supposer l'existence de quelque ornement dans les cercles plus petits placés à chaque extrémité de l'amortissement.

V.

Après cette comparaison fastidieuse, mais nécessaire, des deux états du monument, il ne nous reste plus qu'à examiner la question de savoir si en effet le siège de Dagobert a été reproduit sur les sceaux des rois de France de la troisième race.

J'avais été séduit d'abord par la conjecture de M. Pottier; je croyais, avec ce savant, que Louis-le-Gros était le premier de nos rois qui se fût fait représenter sur ses sceaux, assis dans

<sup>1</sup> Comparez la pl. xxvi A avec les bois des pages 175 et 176.